

MEDECINE DU TRAVAIL SOUS LA LOUPE

Association Professionnelle Belge des
Médecins du Travail (APBMT)

But

= préserver et promouvoir la santé et le bien-être des travailleurs:

- *Prévention primaire*: adaptation des circonstances de travail
- *Prévention secondaire*: détection précoce des maladies professionnelles
- *Prévention tertiaire*: révalidation et réinsertion professionnelle

Missions-clé du médecin du travail

- Surveillance de santé (p.ex.: métiers à risques)
- Evaluation des risques
- Organisation des premiers secours
- Information, formation, communication
- Etudes sur les données de groupe, risques liés au travail, effets nocifs pour la santé
- Médecine du travail pour tous (p.e.: consultation spontanée)
- Rôle consultatif

Différence avec la médecine clinique

- **Médecine clinique**
 - établit le diagnostic des maladies
 - propose des traitements
 - se concentre sur les individus qui viennent en consultation
= **approche individuelle**

- **Médecine du travail**
 - vise avant tout la prévention
 - se concentre sur les individus et les groupes
 - prend l'initiative d'approcher les gens/les groupes
= **approche collective**

Contacts

- **Au sein de l'entreprise:**
 - employeur
 - travailleurs, représentants des travailleurs
 - ligne hiérarchique
 - HRM
 - autres conseillers en prévention
- **En dehors de l'entreprise:**
 - collègues curatifs: médecins traitants, spécialistes
 - médecins-conseils: mutualités, Fonds des maladies professionnelles, Fonds des accidents du travail
 - médecins-conseils des compagnies d'assurances
 - fonctionnaires du SPF ETCS (contrôle bien-être au travail), Agence flamande Soins et Santé

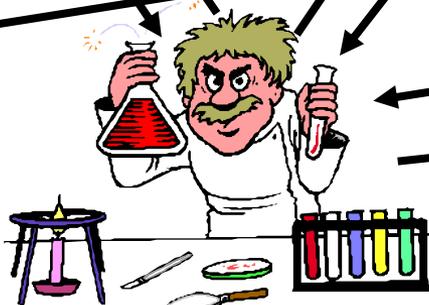
Ingénieur de sécurité



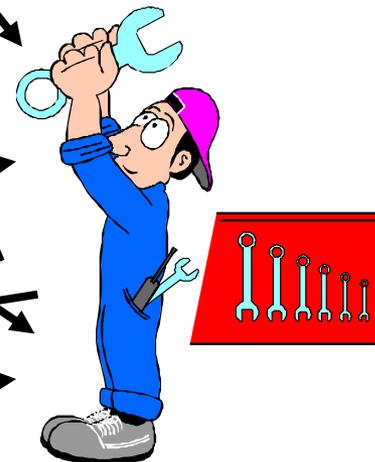
Médecin du travail



Psychologue



Hygiéniste industriel



Ergonome

Le médecin du travail n'est pas médecin contrôleur

AR 28.5.2003: surveillance de santé des travailleurs

Art. 23.- En aucun cas, le conseiller en prévention-médecin du travail ne peut vérifier le bien-fondé des absences des travailleurs pour raisons de santé. Cependant, chaque fois qu'il l'estime utile, il peut s'informer auprès de leur médecin traitant des circonstances susceptibles d'être à l'origine de ces absences ainsi que de l'évolution de l'état de santé des intéressés, afin d'être en mesure de mieux apprécier l'efficacité du programme de prévention, de dépister les maladies professionnelles, d'identifier les risques, et d'affecter à des travaux appropriés à leur état les travailleurs moins valides ou handicapés, en vue de leur réinsertion au travail.

Aspects éthiques

- Médecin du travail: tenu au secret professionnel
- Codes
 - Code de Déontologie Médicale rédigé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins
 - International Code of Ethics for Occupational Health Professionals
 - The purpose of occupational health is to serve the health and social well-being of the workers individually and collectively.
 - Occupational health practice must be performed according to the highest professional standards and ethical standards and ethical principles.
 - Occupational health professionals must contribute to environmental and community health

Formation médecine du travail

- Formation de 4 ans:
 - master (après master) en médecine du travail (2 ans)
 - stage dans un service de stage agréé accompagné par un maître de stage agréé (2 ans)
- Spécialisation reconnue:
'titre professionnel particulier de médecin-spécialiste en médecine du travail'
- Activité professionnelle en tant que médecin du travail dans un:
 - Service interne de prévention et de protection au travail
 - Service externe de prévention et de protection au travail

Services Médicaux du Travail

- Services internes (éventuellement avec département surveillance médicale: +/- 70)
- Services externes (12 services en 2013): Adhésia, AristA-SPMT, Attentia, CESI, CLB, CPS, IDEWE, Mediwet, Mensura, Premed, Provikmo, Securex. Ils se composent d'une division gestion des risques et d'une division surveillance médicale.